



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

1^{er} février 2016

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Steven Grant:

- M. Grant questionne le Conseil concernant les nouvelles façons de faire le déneigement et les horaires de travail des employés les soirs et les fins de semaine.

Réponse

- Le maire répond à M. Grant que le Conseil a demandé aux employés affectés au déneigement, par souci d'économie, de souffler la neige sur les propriétés privées. L'article 69 de la *Loi sur les compétences municipales* autorise les municipalités à projeter la neige qui recouvre une voie publique sur les terrains privés contigus.
- En ce qui concerne les horaires de travail des employés les soirs et les fins de semaine, le Conseil a mis en place cet horaire de travail et il est convaincu qu'il y a des économies à faire en heures supplémentaires.

Monsieur Steven Grant :

- M. Grant demande au Conseil s'il a autorisé le plantage de 70 piquets de clôture sur la rue Noël dans le secteur de Saint-Luc.

Réponse

- Le maire confirme à M. Grant que ces travaux ont été autorisés par le Conseil.

Monsieur René Caron :

- M. Caron indique au Conseil que la neige ne devrait pas être ramassée dans le Parc des maisons mobiles et qu'il n'est pas convaincu que le nouvel horaire de travail des employés apporte une économie d'argent.

Réponse

- Le maire remercie M. Caron de ses commentaires et lui précise que le Conseil évalue présentement les nouvelles façons de travailler des employés.

Monsieur René Caron :

- M. Caron mentionne que la Ville devrait revenir à la méthode que tous les achats devaient être autorisés par un numéro d'ordre et que seul le commissionnaire était autorisé à aller chercher les pièces chez les commerçants.

Réponse

- Le maire indique à M. Caron que le Conseil prend note de son commentaire concernant les achats.

Monsieur André Boucher :

- M. André Boucher mentionne au Conseil qu'il serait avantageux d'installer un système de surveillance dans les véhicules de la Ville.



Réponse

- Le maire remercie M. Boucher de ses commentaires.

Madame Yvette Levasseur :

- Mme Levasseur fait part au Conseil de son mécontentement concernant la neige qui est soufflée sur son terrain sur la rue Saint-Joseph.

Réponse

- Le maire informe Mme Levasseur que le Conseil a pris la décision de souffler la neige sur les propriétés au lieu de la ramasser afin de faire des économies d'argent.

Madame Agathe Philibert :

- Mme Philibert trouve ses taxes très élevées particulièrement le montant pour la vidange de la fosse septique.

Réponse

- Le maire suggère à Mme Philibert de venir rencontrer la personne responsable des taxes à l'hôtel de ville afin de l'informer des changements d'usage de sa propriété.